Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026004-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le dix-neuf février, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le douze février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Anne-Christine RAUTUREAU – Julie LE STRAT – Véronique NIGNOL – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique NICOLAS – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER – Christian FOLL

Sylvain MALVOISIN a donné pouvoir à Roger THOMAZO
Yann WANES a donné pouvoir à Christian FOLL

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – PST 2026	**2026-004**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des éléments suivants :

Depuis plusieurs années, le CCAS de Bubry en partenariat avec Morbihan Habitat a engagé une réflexion en vue de la reconstruction de l'EHPAD de la commune.

Le foyer-logement « Louis Onorati », devenu EHPAD, arrive en fin d'amortissement, le bâti date des années 1980, très énergivore, il est devenu, au fil du temps, de moins en moins adapté à la dépendance grandissante des résidents.

Il apparait aujourd'hui nécessaire de construire un nouvel EHPAD afin de garantir la qualité du service public, la prise en charge des résidents et le bien-être du personnel. A cet égard, le CCAS, de Bubry, gestionnaire de l'établissement, a bénéficié d'une autorisation de reconstruction de l'EHPAD et d'extension de 20 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 75 places dont 3 places d'hébergement temporaire.

En parallèle, et conformément au projet de mandature, la commune envisage la construction d'une future salle de sports. En effet, à ce jour, la commune ne possède aucun équipement adapté à la pratique du sport indoor. Or, plusieurs associations bubryates proposent des activités de ce type (judo, gym, danse, yoga, taï-chi ….) dans les locaux non dédiés et encore moins accessibles.

Très rapidement, il a été fait le choix de la construction **d'un gymnase et d'un DOJO,** implanté sur une parcelle située en centre-bourg à proximité immédiate des 2 écoles et du pôle enfance jeunesse afin de répondre aux attentes des enseignants et des clubs sportifs.

Le parti pris
Dans ce cadre et considérant la simultanéité de ces 2 projets structurants, la municipalité a souhaité mener une réflexion commune et il en est ressorti la volonté d'associer ces 2 bâtiments. En effet, la réalisation d'un pôle sportif et d'un EHPAD sur un même site permet :

- de mutualiser les équipements et les coûts de construction (parking, chauffage, éclairage…),
- de positionner l'EHPAD en centre-bourg. L'EHPAD est aujourd'hui situé en périphérie du bourg, éloigné de la vie sociale de la commune.
- de renforcer la centralité du bourg,
- de rationnaliser la consommation de l'espace urbain.

Le projet commun se réalisera donc sur la parcelle prévue pour l'implantation de la salle de sports.

Mais le **caractère novateur** du projet a été de concevoir **la salle de sports comme un espace partagé** entre les futurs utilisateurs et les résidents de l'EHPAD. Pour cela, il a été fait le choix d'une **imbrication totale des 2 équipements** avec la volonté de favoriser la mixité des générations par la mixité des activités.

La salle de sports sera donc intégrée à l'EHPAD.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026004-DE

Ainsi, le projet permettra aux résidents de l'EHPAD d'accéder par l'intérieur du bâtiment à l'équipement sportif. Ils utiliseront le DOJO pour travailler les activités de motricité et de gymnastique douce, activités reconnues nécessaires pour prévenir la perte d'autonomie et pour préserver la santé mentale et physique des personnes âgées vulnérables.

Les résidents pourront également et très facilement assister comme spectateurs aux différentes compétitions qui se dérouleront dans la salle de sports.

Le parvis commun favorisera le lien entre les 2 équipements avec une vision traversante de l'EHPAD vers la salle de sports grâce aux vitrages qui longeront le parvis.

En résumé, l'équipement sportif bénéficiera aux scolaires, aux clubs sportifs de la commune mais également à ceux des communes voisines (Quistinic, Melrand …) et permettra de développer une nouvelle offre sportive. En dehors du football, aucun sport collectif n'est actuellement proposé sur le territoire de la commune.

La salle multisports prévoit donc les équipements pour la pratique du hand-ball, futsal, volley-ball, badminton, tennis et basket-ball.

L'espace de type DOJO sera équipé d'un tatami et d'un capitonnage en périphérie.

Et parallèlement aux objectifs de rationalisation et de mutualisation que nous nous sommes fixés, l'imbrication de la salle de sports au futur EHPAD, favorisera la **vie sociale**, le **lien intergénérationnel**, et donc l'**inclusion de nos ainés**.

Enfin, afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à la pratique sportive, un accès libre à la salle est envisagé, sur réservation. Il s'agira pour la commune de travailler avec les associations sportives pour sécuriser la pratique pendant ce temps et pour proposer des animations.

Description de l'équipement sportif
1 gymnase
1 DOJO
1 espace de convivialité
1 bureau secrétariat/billetterie
4 vestiaires ce qui permettra d'avoir une occupation du gymnase et du DOJO en simultanée.
2 sanitaires H/F publics
1 local infirmerie
1 vestiaire arbitres
1 rangement gymnase
1 rangement DOJO

Planning
Démarrage des travaux : 3ème trimestre 2026
Livraison : 1er trimestre 2028

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026004-DE

Budget prévisionnel - Travaux de construction de la salle multisports – Phase APD

CORPS D'ETAT	COMMUNE BUBRY SALLE DE SPORTS MONTANT HT
TERRASSEMENTS - VRD	216 200,00 €
ESPACES VERTS - AMENAGEMENTS EXT.	53 400,00 €
ADAPTATION AU SITE	**269 600,00 €**
GROS ŒUVRE	531 500,00 €
CHARPENTE BOIS	493 500,00 €
ETANCHEITE - COUVERTURE	325 700,00 €
MENUISERIES EXTERIEURES	191 000,00 €
METALLERIE	17 800,00 €
CLOS - COUVERT	**1 559 500,00 €**
CLOISONS - FAUX-PLAFONDS	88 500,00 €
MENUISERIE BOIS - HABILLAGES BOIS	133 000,00 €
AGENCEMENTS	16 900,00 €
REVETEMENTS DE SOLS COURANTS	73 600,00 €
REVETEMENTS DE SOLS SPORTIFS	82 200,00 €
PEINTURE	20 900,00 €
SECOND ŒUVRE	**415 100,00 €**
CHAUFFAGE - VENTILATION	239 200,00 €
PLOMBERIE - SANITAIRES	100 600,00 €
ELECTRICITE CFO - CFA	104 400,00 €
EQUIPEMENTS TECHNIQUES	**444 200,00 €**
EQUIPEMENTS SPORTIFS	26 900,00 €
EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	**26 900,00 €**
TOTAL	**2 715 300,00 €**

Plan de financement prévisionnel

PLAN DE FINANCEMENT CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-SPORTS - OCT 2025				
DEPENSES		**RECETTES**		
Etudes	20 962,00 €	Etat - DETR/DSIL	211 500,00 €	6,20%
Travaux	2 715 300,00 €	Région - Bien vivre	610 522,00 €	17,90%
Aléas de chantier	80 715,00 €	*Département - PST*	*675 000,00 €*	*19,79%*
MOE	328 364,00 €	Lorient agglo - Contrat territorial	358 000,00 €	10,50%
Contrôle technique	9 975,00 €			
Coordinateur OPC	18 000,00 €			
Etude géotechnique	3 800,00 €			
SPS	4 560,00 €			
Assurances	70 437,00 €			
Frais annexes	28 500,00 €			
Actualisation/révisions	38 733,00 €			
Réajustement assurances	2 783,00 €			
s/total HT	*3 322 129,00 €*	*s/total subventions*	*1 855 022,00 €*	54,39%
Honoraires mandataire	88 620,00 €	Emprunt + Auto-financement	1 555 727,00 €	45,61%
TOTAL HT	**3 410 749,00 €**		**3 410 749,00 €**	

Le montant de la participation du Département est fixé sur la base des modalités en vigueur jusqu'alors, soit 750 K€ x 30% de TSD sur 3 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 12 février 2026,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les aides du Département, calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260219-D2026004-DE

– **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guénahel PERICO

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY (56 MORBIHAN)